



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **10 octobre 2011**

Décision n° **B-2011-2654**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain située 21, rue Marius Grosso et appartenant à la SCI P 155, rue Marius Grosso

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 4 octobre

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : mardi 11 octobre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, M. Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Barge, Passi, Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Sangalli), Da Passano (pouvoir à M. Desseigne), Daclin, Calvel (pouvoir à M. Assi), Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Crimier (pouvoir à M. Barral), Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Mmes Besson, David M., MM. Charles (pouvoir à M. Buna), Sécheresse (pouvoir à M. Philip), Julien-Laferrière.

Absents non excusés : M. Lebuhotel.

Bureau du 10 octobre 2011**Décision n° B-2011-2654**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située 21, rue Marius Grosso et appartenant à la SCI P 155, rue Marius Grosso**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 septembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon envisage l'acquisition d'une parcelle de terrain située 21, rue Marius Grosso à Vaulx en Velin, appartenant à la SCI P 155, rue Marius Grosso et nécessaire à la création du boulevard urbain est (BUE) selon l'emplacement réservé n° 88 au plan local d'urbanisme (PLU).

Il s'agit d'une parcelle de terrain nu d'une superficie de 247 mètres carrés environ, libre de toute location ou occupation, à détacher de la parcelle cadastrée sous le numéro 155 de la section BO.

Aux termes du compromis, la SCI P 155, rue Marius Grosso céderait ledit terrain au prix de 2 470 € ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, pour un montant de 2 470 €, d'une parcelle de terrain à détacher de la parcelle cadastrée sous le n° 155 de la section BO, pour une superficie de 247 mètres carrés environ, appartenant à la SCI P 155, rue Marius Grosso et nécessaire à la réalisation du boulevard urbain est (BUE) à Vaulx en Velin.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C 1 - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement, individualisée sur l'opération n° 0344 le 23 mai 2011 pour la somme de 18 715 000 €.

4° - Le montant à payer en 2011 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - compte 211 200 - fonction 822, pour un montant de 2 470 € correspondant à l'acquisition et de 500 € pour les frais d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 octobre 2011.